



## Location sans bail écrit...

Par **Fredo44**, le **05/06/2012 à 16:05**

Bonjour, j'ai emménagé dans un studio. Le propriétaire m'a laissé remplir l'état des lieux / bail en un seul exemplaire puis est revenu le chercher 3 jours plus tard en m'indiquant qu'il allait en faire une photocopie et me le redonner. En le recontactant par téléphone à maintes reprises, il continue à me faire courir en me disant qu'il me la donnera quand il passera la semaine prochaine - 4 mois que cela dure. Tous les mois, j'effectue le paiement de mon loyer par virement bancaire à l'ordre d'une SCI domiciliée dans mon immeuble. Puis-je exiger un bail écrit ? Par quel moyen ? Il était indiqué sur le bail que j'avais versé un mois de caution (par chèque) et je crains que mon propriétaire ne me le redonne pas à mon départ. Quelqu'un peut-il m'aider ? Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **05/06/2012 à 19:39**

Bonjour, pour le bail, aucun problème pour vous si vous êtes en mesure de prouver que vous résidez là (facture électricité, adresse fiscale....) aucun bail écrit = bail oral et un bail oral = bail écrit. Les mêmes règles juridiques doivent être appliquées. Par contre pour votre état des lieux d'entrée, il faut envoyer à votre bailleur une LRAR pour lui en réclamer sous huitaine une copie, sinon cela va vous poser un problème le jour de votre départ car vous ne pourrez prouver qu'il y a eu un état des lieux d'entrée de fait et pas d'état des lieux = appartement remis en parfait état donc le bailleur pourra vous facturer les dégradations que vous avez fait et aussi celles qui existaient avant votre entrée, cordialement

Par **Fredo44**, le **05/06/2012 à 20:45**

Merci pour votre réponse. Me voilà un peu rassuré.  
Pensez-vous que je puisse arrêter de payer mon propriétaire jusqu'à ce qu'il me donne cet état des lieux ? Cela peut être un bon moyen de pression ?

Par **Michel**, le **05/06/2012** à **23:27**

Bonjour,  
Non, vous ne pouvez pas arrêter de payer le loyer. Nul ne peut se faire justice tout seul.  
Michel  
<http://legalacte.fr/> - Site de téléchargement de documents juridiques